

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE MOSELLE HUNTER CLUBS 2009.

Ce championnat se déroulera lundi 13 Avril, à Thionville – Manom (E.E. V.Venon)

N° concours DUC : 0921965

Clôture : Lundi 06 Avril.

Ce Championnat se déroulera sur 5 niveaux d'épreuves, tous qualificatifs pour Lamotte Beuvron, à savoir :

- Championnat Club 2 (0,70m)
- Championnat Club Poney 1 (0,70m)
- Championnat Club Poneys Elite (0,90m)
- Championnat Club 1 (0,80m)
- Championnat Club Elite (0,90m)

REGLEMENT :

Ce championnat fait référence au Règlement Général et Spécifique Hunter 2009 + Rectif. du 17/03/09

(Consultable sur www.ffe.com, onglet « Sport »)

Il est ouvert aux chevaux de **4 ans et +**.

- Le Championnat est ouvert aux cavaliers possédant une licence de compétition 2009 et certificat médical ; ainsi que, pour les mineurs, une autorisation parentale.
- Les cavaliers engagés « sous X », ou après un changement de monte et/ ou changement d'équidé ne participeront pas au classement du Championnat de Moselle.
Rappel : Un changement de Poney/ Cheval ne peut être associé à une modification de cavalier ou un engagement « sous X ». Le cas échéant, il s'agit d'un engagement terrain (Règlement 2009).
- Un même couple ne peut participer qu'à **1 seul Championnat**. S'il est engagé sur plusieurs niveaux épreuves, il devra déclarer son choix au jury, avant le début de la première épreuve sur laquelle il est engagé.
- Tout poney engagé sur une des épreuves suivantes : Club 2 ; Club 1 ou Club Elite, devra réaliser les contrats chevaux imposés dans ces dernières.
Pas de possibilité de faire « contrat + 1 » (Règlement 2009).
- Selon **rectificatif du 17 Mars 2009** (Dispositions Général), il sera prévu 2 remises des prix :
L'une concernant le classement **de l'épreuve** qui sera celui enregistré officiellement au SIF. Le coefficient « **X2** » étant appliqué aux concurrents domiciliés ou licenciés en Moselle.
L'autre, sur le terrain, pour récompenser uniquement les cavaliers du Championnat.

EPREUVES :

Ce Championnat se déroule en une seule manche sur une épreuve type Figures imposées et propose 5 niveaux d'épreuves.

Il se déroulera à la suite d'un concours Hunter Amateur n° 20095711.

Est déclaré vainqueur dans sa catégorie, le couple ayant obtenu le plus de points (note sur 100) après réalisation du parcours sur le niveau d'épreuve engagé.

HARNACHEMENT / TOILETTAGE:

Sont interdits, selon règlement 2009:

- la martingale à anneaux (Seule la martingale fixe, montée assez lâche, est autorisée).
- Les rondelles,
- Le bonnet.

Les couleurs doivent être sobres.

La crinière **ET** le toupet doivent être nattés (sauf si la crinière est tondue).

La queue doit être égalisée ; épilée ou tressée.

TENUE CAVALIERE/IER :

Les gants sont obligatoires (blancs interdits)

Les cheveux longs doivent être attachés.

Les cavaliers doivent se présenter sur le terrain en veste ou blouson, sauf si autorisation du jury avant le début de l'épreuve

NOTA : Tout écart de présentation par rapport au règlement sera pénalisé, sur le protocole, dans la rubrique « Etat du poney/ cheval et tenue du concurrent »